



Fédérer les acteurs et agir en proximité...

MÉDICO-SOCIAL
AMBULATOIRE

MÉDICO-SOCIAL INSTITUTIONNEL

PROTECTION
DE L'ENFANCE

COHÉSION SOCIALE

RAPPORT
D'ORIENTATIONS

2025



Orientations associatives

Dans le prolongement de ce qui a été initié à partir d'une nouvelle gouvernance associative depuis 2017, dans un contexte de mutation des politiques publiques, avec entre autres le développement des plateformes, des prises en charge en milieu ouvert, des transformations de l'offre, avec non seulement une raréfaction des ressources, mais également un non renouvellement automatique de celles-ci, l'Aidaphi s'inscrit, pour au moins les deux années à venir, dans la stratégie de stabilisation autour de 5 objectifs : **sécuriser, approfondir, transformer, développer et poursuivre.**

- ▶ **SÉCURISER** : prévenir et agir sur la criticité des risques liés aux activités des établissements et créer les conditions d'une continuité et d'une stabilité de fonctionnement.
Permettre à l'Aidaphi de répondre aux besoins des personnes accompagnées, en ayant une gestion équilibrée financièrement par établissement et en organisant les prises en charge en fonction des publics et de leurs vulnérabilités.
Ouvrir les négociations pour les CPOM ARS et Cohésion Sociale.
Maintenir le niveau d'emploi.
 - ▶ **APPROFONDIR** l'identité distinctive et singulière de l'Aidaphi, en caractérisant en interne et en externe un style d'accompagnement associatif, et en développant un esprit collectif et « corporate », et en favorisant une culture d'« entreprise solidaire ».
Travailler la réflexion autour des projets immobiliers en vue d'une optimisation des espaces d'accueils pour les personnes accompagnées et les salariés.
Structurer une politique de qualité de vie au travail.
 - ▶ **TRANSFORMER** l'offre actuelle pour l'adapter aux enjeux des politiques publiques, aux besoins des personnes, et l'amener progressivement, dans la mesure du possible, à la désinstitutionnalisation, vers le milieu ouvert et diffus en favorisant la logique de parcours.
 - ▶ **DÉVELOPPER** le périmètre des actions pour renforcer l'accueil et l'accompagnement global des personnes (Agence Immobilière à Vocation Sociale (insertion par le logement adapté) PCO, ...).
Développer l'agilité de l'Aidaphi pour gagner en réactivité et en capacité d'adaptation face aux mutations des politiques publiques et aux demandes des autorités de tutelles.
 - ▶ **POURSUIVRE LA DÉMARCHE QUALITÉ** : poursuivre et renforcer l'orientation « compétences » et la dimension dynamique et prospective du management des ressources humaines.
- ✓ **Les perspectives 2025 de l'Aidaphi en matière de GESTION FINANCIERE :**
- ▶ Poursuite du travail entamé en 2023 et 2024 sur la structuration financière de l'Aidaphi (consolidation des fonds propres, restructuration des fonds disponibles, ...) afin d'assurer le financement des projets associatifs à moyen et long terme.
 - ▶ Elaboration de plans pluriannuels d'investissements sur l'ensemble des structures de l'Aidaphi.
 - ▶ Mise en place de l'EPRD sur les structures du périmètre CPOM.
 - ▶ Poursuite de la recherche et de la mise en place des financements nécessaires à la bonne réalisation des projets immobiliers.
 - ▶ Poursuite de l'accompagnement de la montée en compétence des fonctions comptables dans l'ensemble des établissements et services.
 - ▶ Déploiement du logiciel de dématérialisation des factures.
 - ▶ Développement d'outils de gestion et d'aide à la décision en lien avec le contrôleur de gestion.

✓ LE CONTRÔLE DE GESTION

L'année 2025 poursuit la même direction. De nouvelles solutions internes vont être de plus en plus déployées afin d'effectuer des tâches sur mesure, mais également dans le but de compléter les modules manquants de nos progiciels de gestion. Les outils qui existent déjà vont être actualisés et développés pour répondre aux nouveaux besoins.

✓ LES RESSOURCES HUMAINES

L'année 2025 devrait être une année de transition permettant d'asseoir les stratégies et politiques mises en œuvre ou renforcées sur les dernières années, et de finaliser le déploiement de méthodes, pratiques et outils en les enrichissant et en les optimisant.

Un effort soutenu sera maintenu en matière d'attractivité des emplois, d'adaptation et d'accroissement des compétences et de développement des parcours professionnels. De même en matière d'amélioration des conditions et de travail et de la conciliation vie professionnelle-vie personnelle. Cet effort se traduira par la poursuite de politiques et démarches dans les domaines du recrutement, de la formation, de la gestion des emplois et des parcours professionnels, de la qualité de vie au travail et des conditions de travail.

Outre la phase de transition, 2025 sera néanmoins marquée par la mise en œuvre de nouvelles modalités d'aménagement du temps de travail issues de la négociation engagées suite à la dénonciation de l'accord Aidaphi de 1999, opérée en 2023 et qui a pris effet en 2024.

Elle pourrait également voir déboucher certaines évolutions au niveau de la branche professionnelle, tout particulièrement en matière de classification et de rémunération, dans le cadre de la négociation convention collective unique, qui seront à décliner et à ajuster au niveau associatif.

Des évolutions technologiques significatives pourraient enfin être intégrées dans les solutions informatiques RH, plus spécialement dans les domaines du traitement quantitatif, de l'analyse et de l'interprétation et extrapolation des données, mais aussi de la gestion des processus et des pratiques, au profit de l'anticipation et de l'adaptation stratégique et de la sécurisation et de l'optimisation opérationnelle. Elles concerneraient tous les champs de gestion et d'intervention des ressources humaines.

✓ L'Aidaphi se donne comme orientations 2025 en matière **INFORMATIQUE** de :

- ▶ Généraliser la communication au sein de l'Aidaphi en interne à l'aide de l'Intranet initié en 2024.
- ▶ Présenter des rapports sur les suivis d'activités et de résultats issus des différents logiciels métiers au travers de l'outil de reporting MyReport.
- ▶ Poursuivre la mise en place de la dématérialisation, des logiciels usagers sur les secteurs de la Protection de l'Enfance et de la Cohésion Sociale grâce au programme de l'ESMS Numérique, des logiciels de gestion locative immobilière, ...
- ▶ Mettre à jour les procédures relatives aux obligations du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

✓ LA DÉMARCHE QUALITÉ

Après un état des lieux détaillé des différentes démarches qualité déployées au sein de chaque secteur d'activité en 2024, les orientations 2025 se dessinent de la façon suivante :

- ▶ La structuration globale et par secteur de la démarche qualité associative par la formalisation d'outils de suivis communs, accompagnés d'une structuration favorisant la coordination de l'ensemble, sa cohérence et sa cohésion.
- ▶ La mise en place d'un éventuel logiciel qualité associatif est à l'étude. Il permettrait une vision plus précise, déclinée du général au particulier, de tous les niveaux de traitement et de suivi de la démarche qualité. Il représenterait en soi une véritable amélioration du pilotage de cette démarche, offrant aux directions de secteurs, aux directions d'établissements, aux équipes de

terrain, ainsi qu'à la direction générale, une perception précise et immédiate des différents niveaux d'avancement dans chaque domaine touchant à la qualité (évaluation, gestion des risques, gestion documentaire, bientraitance, outils de la loi 2002-2, etc...). Ce logiciel pourrait être mis en place en 2025, après étude de différentes offres. Cela permettrait également de travailler à une dématérialisation de ces supports, facilement accessibles à tout professionnel de l'Association et à tous les bénéficiaires, sur tous les territoires et dispositifs.

- ▶ La démarche qualité accompagnera également les divers projets de transformation qui ont déjà court, afin de renforcer la production de sens pour les professionnels et éviter une sensation d'empilement des tâches à accomplir.
- ▶ Nous continuerons également d'accompagner les équipes de professionnels à la rédaction des projets de secteurs et d'établissements qui nécessitent d'être actualisés.
- ▶ En filigrane, nous développerons toute action faisant grandir au sein de l'Association une véritable culture de la qualité, souvent vécue comme « le truc en plus, quand on a le temps ». Cela conduira à évoluer vers une conception plus juste et positive de la démarche qualité, mettant en évidence les enjeux essentiels qu'elle recouvre et qui ont pour vertu de valoriser le cœur de métier des acteurs du social et du médico-social. Ce faisant, nous pourrions contribuer à sécuriser le travail réalisé par les professionnels de l'Aidaphi, dans leur quotidien.

✓ **LE CONSEIL TECHNIQUE** s'attèlera en 2025 à :

- ▶ Intensifier de la démarche de transition énergétique de l'Aidaphi.
- ▶ Mettre en œuvre les travaux de la Commission technique et sécurité, à venir :
 - Etude et mise en application des obligations relatives au décret « BACS » (*Building Automation & Control Systems*) du 20 juillet 2020 qui détermine les moyens permettant d'atteindre les objectifs de réduction de consommation fixés par le décret tertiaire. Cette norme impose de mettre en place un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments, d'ici le 1^{er} janvier 2025 à minima. Elle concerne tous les bâtiments tertiaires non résidentiels, pour lesquels le système de chauffage ou de climatisation, combiné ou non à un système de ventilation, a une puissance nominale supérieure à 290 kW (pour les installations d'une puissance nominale supérieure à 70 kW, cette exigence devra être respectée d'ici le 1^{er} janvier 2027).
 - Réalisation du 2^{ème} Bilan d'Emission de Gaz à Effet de serre (SCOPE 1 et SCOPE 2).
 - Mise en place d'une politique de gestion des déchets à l'Aidaphi.
- ▶ Rendre efficient l'outil Energétique afin d'analyser et de contrôler les consommations énergétiques des bâtis et du parc de véhicules et par la suite prendre des décisions visant à optimiser ces dernières.
- ▶ Poursuivre et intensifier la publication de la Minute verte sur notamment la déclinaison des éco-commandements de l'Aidaphi.

✓ Les orientations 2025 du responsable **MAINTENANCE ET LA SÉCURITÉ** s'axeront autour de :

- ▶ La pérennisation des prestations sécurité incendie.
- ▶ L'optimisation des prestataires suivant les départements.
- ▶ Le conseil et l'analyse en cas de projet Suivi des actions de prévention mises en œuvre.
- ▶ Les contrôles du suivi et de l'élaboration des plans d'actions, aussi bien préventifs et sécuritaires qu'économiques.
- ▶ La continuité de la mise en place et du suivi accessibilité.

✓ **LA COMMUNICATION**

En 2025, il nous faudra continuer de multiplier les actions de communication.

En interne, avec la mise en place et le déploiement de l'intranet : PhiNet sera la nouvelle interface indispensable de chaque collaborateur... informations, ressources, actualités secteurs, outils, mises à jour, coordonnées, accueil des nouveaux arrivants... Ce sera un outil très complet.

2025 sera l'année des 40 ans de l'Aidaphi.

Plutôt qu'UNE journée associative, nous réfléchissons à l'organisation de PLUSIEURS journées associatives, sur les différents territoires d'intervention de l'Aidaphi ; plusieurs événements pensés comme un « road-show » associatif où l'Aidaphi irait à la rencontre de tous les acteurs qui écrivent son histoire en région : institutionnels, partenaires, professionnels, familles...

- ✔ Une des orientations 2025 de l'Aidaphi va également consister à **OPTIMISER SES RESSOURCES IMMOBILIERES** en s'appuyant sur les réflexions et actions menées dans ce cadre en 2023 et 2024.

Patricia DESCHAMPS
Directrice Générale de l'Aidaphi

SECTEUR D'ACTIVITÉ MÉDICO-SOCIAL AMBULATOIRE

Orientations générales du secteur

Le secteur d'activité médico-social ambulatoire couvre 2 secteurs de l'action sociale et médico-sociale avec **une diversité des prestations offertes sur 4 départements de la région Centre-Val de Loire** :

- ▶ Dans le Cher à Bourges : un CAMSP(1) avec une antenne à Saint-Amand-Montrond, un CMPP(1) avec la même antenne et un SESSAD(1)
- ▶ Dans l'Indre à Châteauroux : un CAMSP « *Le Colombier* » avec 3 antennes à Argenton sur Creuse, Chatillon et Le Blanc, un CMPP « *Le Colombier* » avec les 3 mêmes antennes, un SESSAD Arc-En-Ciel et un ESAT⁽¹⁾ « *Les Ateliers Les Fadeaux* ».
- ▶ Dans le Loir-et-Cher à Blois : un CMPP avec 2 antennes à Mer et Vendôme et un SESSAD.
- ▶ Dans le Loiret : un CMPP à Saint-Jean de Braye avec 3 antennes à Orléans La Source, Pithiviers et Sully, un LAEP⁽¹⁾, un CAMSP TND, un SESSAD TND et la PCO 45⁽¹⁾ à Orléans.

(1) *CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique*
CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce
ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents
PCO : Plateforme de Coordination et d'Orientation
SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

Les **CAMSP** sont spécialisés dans la prise en charge précoce du handicap pour les enfants de 0 à 6 ans présentant ou ayant un risque notamment de troubles des apprentissages, des déficiences sensoriels, motrices, mentales, des TND. Les CAMSP ont pour missions principales de faire de la prévention, du repérage, du dépistage, des diagnostics précoces.

La création du CAMSP TND à Orléans au 1^{er} Janvier 2024, avec une offre ambulatoire pour les enfants porteurs d'un TND -dont TSA- avec : pour des enfants de 1 à 4 ans, un accompagnement précoce de type DENVER et, pour des enfants de 2 à 6 ans, un accompagnement précoce sur les lieux de vie de l'enfant. Ce CAMSP, issu de la transformation de l'ex-Hopital de Jour Pierre Chevaldonné du versant sanitaire vers le versant médico-social, est rattaché à la PCO45.

Les **CMPP** accueillent des enfants/adolescents de 2 à 20 ans pour une prise en charge ambulatoire des troubles comme des difficultés d'adaptation scolaires ou familiales, des TND, des troubles du comportement d'ordre psychologique, de langage, psychomoteur, ... Les CMPP ont pour missions principales de faire de la prévention, du dépistage, des diagnostics et de l'accompagnement.

Un **SESSAD** se décompose en plusieurs services possibles selon les troubles pris en charge, à savoir :

- SAFEP ou Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce, pour les enfants de 0 à 3 ans atteints de surdit  moyenne, s v re et profonde, avec d' ventuels troubles associ s.
- SSEFIS ou Service de Soutien   l'Education Familiale et   l'Int gration Scolaire, pour les enfants de 3   20 ans atteints de surdit  moyenne, s v re et profonde, avec d' ventuels troubles associ s.
- SAAAIS ou Service d'Aide   l'Acquisition de l'Autonomie et   l'Int gration Scolaire, pour les enfants de 0   20 ans atteints de d ficience visuelle pouvant aller jusqu'  la c cit .

Les principales missions des SESSAD sont l' laboration d'un projet de vie, un accompagnement familial de l'enfant ou de l'adolescent dans sa vie quotidienne, le diagnostic et l'appareillage pour les troubles auditifs,  galement un soutien scolaire adapt , un suivi  ducatif et p dagogique.

La cr ation du SESSAD TND   Orl ans au 1^{er} Janvier 2024 proposant un parcours coordonn  avec les acteurs d partementaux pour les jeunes de 7   20 ans, avec notification CDAPH, porteurs de TND dont TSA avec :

- Une  valuation de l'autonomie et des capacit s du jeune.
- Des prestations individualis es en fonction du Projet Personnalis .
- L'anticipation de la continuit  du parcours.
- Le relai travaill  avec les partenaires du territoire pour les jeunes de plus de 16 ans.

Le dispositif **AIDA**, rattach  au CAMSP « *Le Colombier* », concerne les enfants de moins de 6 ans pour lesquels le diagnostic est complexe ou lorsqu'il y a un int r t sp cifique pour les familles ; il est en lien  troit avec le Centre de Ressources Autisme.

Les principales missions de AIDA sont le diagnostic pour les enfants avec suspicion de TSA, TND, l'accompagnement des familles, l'aide   l'orientation.

L'ESAT « *Ateliers des Fadeaux* » accueille des adultes avec Reconnaissance de la Qualit  de Travailleurs Handicap s (RQTH) pour un travail en milieu prot g .

Les principales missions de l'ESAT sont la mise en place d'un accompagnement personnalis  pour les adultes b n ficiant d'une orientation MDPH, avec comme support principal le travail, l' laboration d'un Projet d'Accompagnement Personnalis  (PAP). Les m tiers propos s sont la blanchisserie, la fabrication de palettes et emballages en bois, le nettoyage de locaux et diverses prestations de sous-traitance (conditionnement, logistique, num risation...).

L'ESAT est le seul  tablissement du secteur   avoir une action commerciale avec un chiffre d'affaires.

Le **LAEP** est un service social destin  aux enfants de 0   3 ans en amont de la scolarisation, avec pour champ d'intervention la parentalit  pour la petite enfance.

La **PCO 45** est une plateforme qui intervient dans le rep rage et le diagnostic pr coce des TND, pour les enfants de 0   12 ans (0   6 ans en 2021   l'ouverture, extension   12 ans depuis fin 2022). Elle a pour mission de coordonner la mise en place d'un parcours de soins avec des forfaits pr oces. Un forfait pr coce permet aux familles de b n ficier gratuitement pour leurs enfants pendant 12 mois (avec renouvellement possible de 12 mois) de bilans et interventions par des orthophonistes, des psychomotriciens, des ergoth rapeutes, des psychologues, ... Cette intervention pr coce permet d' viter le « sur handicap », et d'aider au cheminement vers le diagnostic.

CONTEXTE

« **Troubles du Neuro-Développement** » est le maître mot s'imposant dans le paysage de l'action médico-sociale depuis ces dernières années, qu'il bouscule, amenant un accompagnement avec de nouvelles approches et méthodes, apportant des réponses tant attendues. Cette expression synthétise l'impact des neurosciences et la révolution qui en découle dans les modalités d'accompagnement des bénéficiaires.

Cette avancée vers la mise en pratique des enseignements des recherches génétiques et neurologiques progresse à un rythme soutenu. Ces changements de paradigme mettent en tension les équipes entre vision d'hier et vision de demain.

Une Délégation Interministérielle a été créée en 2018 afin d'accompagner ces équipes dans le suivi des directives et des moyens qui se succèdent (PCO, outils, RBPP, CNR formation TND, ...).

La mise en œuvre de ces nouvelles approches et méthodes s'impose dans une logique de repérage précoce, de pose de diagnostic, de mise en place de parcours, engendrant une nouvelle mutation du paysage médico-social et évitant toute rupture de parcours.

Des plateformes et des instances s'insèrent entre l'ARS et les structures médico-sociales des plateformes et instances départementales ou régionales pluridisciplinaires (PCPE, ERHR, PRH 45, DAC 45, PCO 45, ...), avec pour mission d'articuler ces liens inter-institutionnels entre les structures médico-sociales et sanitaires de ligne 2 dans l'intérêt de la personne. Ce n'est plus une option mais une obligation.

Dans ce contexte, **le tronc commun des objectifs du secteur d'activité médico-social ambulatoire répond aux orientations suivantes :**

CPOM 2023-2027

- ▶ **Mettre en œuvre les axes et/ou les fiches actions du CPOM 2023-2027** aux regards des évolutions nationales, des nouveaux enjeux des politiques publiques, et conformément aux orientations associatives. Il s'agit principalement d'éviter les ruptures de parcours des bénéficiaires, d'adapter l'offre aux besoins dans une logique de parcours coordonnés et inclusifs, de développer l'autodétermination des personnes, d'améliorer constamment la qualité des accompagnements en favorisant l'adaptation des pratiques professionnelles ; et ce, en ayant à cœur la transition énergétique, la gestion des risques, le renforcement du système d'information.
- ▶ **Evaluer des modalités de calcul de l'activité cible**, en tenant compte du nouveau rapport CNSA et des prestations indirectes, tracées dans le DUI.
- ▶ **Déployer les projets immobiliers priorités aux PPI Inter-secteurs médico-sociaux**, notamment le déménagement du CAMSP TND / SESSAD TND / PCO45 sur le Pôle Denis Papin à Saint-Jean de Braye au 1^{er} trimestre 2025.
- ▶ **Poursuivre la phase opérationnelle de l'évolution de l'offre des CMPP et des CAMSP**, conformément aux politiques et stratégies nationales en lien avec les TND et aux RBPP de la HAS, avec mise en place du nouveau plateau technique, accompagnement aux nouvelles pratiques / méthodes des professionnels avec des formations et de la supervision.
- ▶ **Poursuivre l'optimisation de la structure managériale du secteur :**
 - Restructuration des moyens d'encadrement : constat de l'insuffisance des moyens d'encadrement engendrant une faiblesse des structures managériales, encore plus flagrante lors des vacances de postes avec discontinuité d'activité et de qualité au sein des services. Le secteur ambulatoire se doit d'être stabilisé sur la base d'une optimisation des équipes d'encadrement sur le terrain (stabilité de l'équipe de direction, binôme direction – chef de service).

- Instances du pilotage (COMité de DIRection -CODIR- Ambulatoire mensuel, COMité de PILotage spécifique périodique dit COPIL Inter-CAMSP, COPIL Inter-CMPP, COPIL Inter-SESSAD, COPIL Inter-PCO), viennent s'ajouter aux entretiens mensuels avec chaque direction de PMS et aux comités de pilotage de projets transversaux (Télémédecine, DUI, Transformation des CMPP, Projets Immobiliers, ...).

REPERAGE PRECOCE DES TND

▶ **La PCO 45, porte d'entrée du repérage précoce des TND sur le département du Loiret :**

- Poursuite de la montée en charge de la file active avec un développement qualitatif de l'extension 7-12 ans mise en place en septembre 2022. L'équipe PCO45, stabilisée en 2024, doit permettre en 2025 d'assurer la montée en charge de la PCO sur la section 7-12 ans.
- L'équipe de la PCO45 va continuer à s'étoffer en 2025 pour assurer des missions comme la guidance parentale et aussi poursuivre la communication auprès des partenaires du périmètre d'actions, des missions de la PCO.
- Maintien du dialogue de gestion étroit et régulier mis en place en 2023 avec l'ARS.
- Poursuite de la rédaction de nombreux process de fonctionnement.
- Augmentation des conventionnements avec les libéraux.
- Déploiement d'une solution informatique de gestion des parcours

▶ **L'Aidaphi : responsable d'un plan de développement des compétences** au profit du repérage, du dépistage, de l'accompagnement des enfants porteurs de TND, des transformations des CMPP/CAMSP, de la montée en charge de ses 2 structures créées au 1^{er} janvier 2024, le CAMSP et le SESSAD TND (fruits de la transformation de l'ex-Hôpital de jour) :

- Poursuivre la déclinaison de l'évolution de l'offre des CMPP/CAMSP (18-36-41-45).
- Poursuivre l'acculturation des professionnels aux outils étalonnés afférents au dépistage des TND.
- Poursuivre la refonte de l'organisation des 2 CAMSP 18-36 via un plan d'actions conjoint : les évaluations externes, la visite d'inspection de l'ARS en 2022 sur le CAMSP 36 et en 2023 sur le CAMSP 18 ont confirmé la nécessité d'accélérer la conduite du changement sur ces 2 CAMSP. Des professionnels qui interviennent sur les CMPP/CAMSP peuvent en effet encore faire un amalgame entre des missions respectives de ces deux services. Ce facteur de confusion est renforcé par le fait que les professionnels appartiennent souvent aux deux équipes. Il convient donc de distinguer clairement les 2 équipes, de renforcer la formation au repérage précoce des professionnels des équipes, ce qui permettra de densifier les projets de soins mis en place au profit des enfants, et revenir à une activité cohérente avec l'agrément.
- Réaliser du dépistage précoce et réduire les délais d'attente : cet objectif à long terme, déjà inscrit au titre des précédentes orientations, nécessite une réorganisation des services avec la mise en place d'une gestion des listes d'attentes calibrées, en fonction des potentiels d'accueil de chacun de ces services.
- Poursuivre l'utilisation optimum du DUI, permettant de suivre l'accompagnement de chaque usager ainsi que l'activité de chaque établissement ou service.

RESSOURCES HUMAINES DU PLATEAU TECHNIQUE (MEDECINS, ORTHOPHONISTES, ...)

- #### ▶ **Poursuivre les actions pour étoffer le plateau technique** malgré les carences sur les métiers en tension (médecins, orthophonistes, psychomotriciens, psychologues et neuropsychologues, assistantes sociales, ...), travailler sur la visibilité de l'Aidaphi et l'attractivité de ces métiers aux yeux des potentiels candidats.

- ▶ **Poursuivre le déploiement et optimiser la solution de télémédecine** mise en place début 2023 (Téladoc) avec les machines Neddie (à Bourges, Châteauroux, Blois, Orléans, Pithiviers, parfois partagées avec le secteur d'activité du Médico-Social Institutionnel).
- ▶ **Pratiquer la mutualisation de temps médical** où les ressources existent encore.
- ▶ **Stabiliser les équipes, y compris celles de directions.**
- ▶ **Poursuivre l'accompagnement des salariés** au travers du plan de développement des compétences, de la GPEC, des plans d'actions suite à la démarche RPS et au DUERP, des entretiens professionnels, ...

QUALITE, MOTEUR PERMANENT DU PILOTAGE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

- ▶ **Poursuivre la démarche Qualité, levier facilitateur du pilotage des établissements et services. Cet objectif se déclinera par les actions suivantes :**
 - Renforcer les moyens de recueils de l'expression et de la participation des bénéficiaires via, notamment, des enquêtes de satisfaction et la participation des représentants des usagers dans des instances de pilotage conformément aux engagements des projets d'établissements et services.
 - Veiller à la tenue régulière d'instance Qualité sur le secteur (Commission Qualité, Projet de secteurs, inter-CMPP/CAMSP/SESSAD/PCO, ...) ainsi qu'au suivi et à l'actualisation des plans d'actions.
 - Inciter les salariés à mettre en place ou actualiser les classeurs qualité et à y recourir (version papier ou dématérialisée), référence incontournable, ce qui implique de dynamiser la rédaction de process en lien avec les RBPPs.
 - Actualiser les outils de la loi du 2 janvier 2002 : livrets d'accueil et règlements de fonctionnement sur la base d'une trame commune.

SI (Système d'Information) et DUI (Dossier Usager Informatisé)

- ▶ **Veiller à l'exploitation optimale de l'utilisation du DUI Alfa Next** dans les établissements et services par les professionnels, avec notamment les évolutions régulières du logiciel, développer l'utilisation des requêtes, la production de statistiques et de tableaux de bords via ce logiciel.
- ▶ **Déployer l'Interface Usagers** du DUI.
- ▶ **Finaliser la sélection d'une solution informatique pour les PCO 45 et 36** et/ou déployer la solution retenue.

Les orientations par établissement et service

CMPP du Loiret & LAEP Le Petit Pont

- ▶ Poursuivre la phase opérationnelle de l'évolution de l'offre pluriannuelle 2022-2026 sur plusieurs volets, à savoir :
 - L'organisation et le fonctionnement suite à la fusion des 2 CMPP Saint-Jean de Braye et Pithiviers en 2024.
 - Le plan d'accompagnement via de nombreuses formations, puis supervisions aux diverses méthodes / approches TND pour tendre vers un centre ressource et d'expertise.
 - Les plateaux techniques en matière de professionnels médicaux et paramédicaux.

- Le partage, l'homogénéité et la transversalité, que ce soit des pratiques, du fonctionnement et des process entre même typologie de service, par la tenue opérationnelle et constructive des instances inter-CMPP.
- Pour le LAEP (du fait de la diminution régulière depuis 2022 de subventions, impliquant une diminution des accueils) : poursuivre la réflexion sur l'optimisation et l'adaptation de ce dispositif comme la recherche de nouveaux financements, le recentrage des accueils, voire la diminution de l'offre proposée,
- ▶ Conforter la montée en charge de l'activité de l'ASAP.
- ▶ Concernant les locaux :
 - Finaliser le changement des locaux de l'antenne de Sully-sur-Loire (si non réalisé en 2024).
 - Envisager de revoir la localisation de l'antenne de Pithiviers du CMPP du Loiret.
 - Etudier l'interaction fonctionnelle envisageable entre les entités situées sur le site Denis Papin, dont le CMPP du Loiret, le CAMSP et le SESSAD, dans une perspective de plateforme de services et l'élargissement des services.

CMPP & SAFEP-SSEFIS de Blois

- ▶ Poursuivre l'évolution de l'offre du CMPP de Blois et de ses antennes en capitalisant la transformation du CMPP du Loiret. Cela s'appuiera principalement par une adaptation du plateau technique, l'évolution via des formations et de la supervision des professionnels vers les approches et méthodes en lien avec les TND, afin d'enrichir l'accompagnement des enfants / adolescents porteurs de ces troubles et leur famille.
- ▶ Poursuivre le partage, l'homogénéité, la transversalité tant des pratiques, du fonctionnement et des process entre même typologie de service avec la tenue opérationnelle et constructive des instances inter-CMPP, inter-SESSAD.
- ▶ Formalisation de l'organisation du partenariat avec la PCO TND 41 pour le CMPP et le SESSAD.
- ▶ Concernant les locaux :
 - Poursuivre la réflexion sur les locaux de Vendôme.
 - Mener une réflexion concernant l'antenne de Mer (locaux loués) du fait des travaux de mises aux normes contraints et coûteux. Des hypothèses sont à réfléchir (trouver de nouveaux locaux...) tout en ayant à l'esprit que des enfants des environs de Mer sont accompagnés.

CMPP – CAMSP & SAFEP-SSEFIS-SAAAIS de Bourges

- ▶ Poursuivre l'évolution de l'offre du CMPP et du CAMSP de Bourges et de son antenne en capitalisant la transformation du CMPP du Loiret. Cette action s'appuiera principalement par une adaptation du plateau technique, l'évolution via des formations et de la supervision des professionnels vers les approches et méthodes en lien avec les TND afin d'enrichir l'accompagnement des enfants / adolescents porteurs de ces troubles et leur famille.
- Revoir l'organisation du CAMSP en lien avec son agrément effectif et ses missions de CAMSP pour des projets de soins compatibles avec la vie scolaire et familiale des enfants tout en s'assurant que le fonctionnement soit bien distinct de celui d'un mode CMPP.
 - Faire du CAMSP un service à part entière, plutôt qu'un service lié au CMPP (Cf Evaluation externe). Ce travail de refonte du CAMSP se fera en lien avec celui du CAMSP de Châteauroux. Et ce, tout en appliquant le rapport de l'ARS suite à l'inspection ARS du CAMSP de Bourges en 2023.

- Par ailleurs, au regard de la forte demande et du secteur géographique carencé, que ce soit pour le CMPP, le CAMSP, le SESSAD, il est nécessaire d'entamer une réflexion et une étude avec l'ARS de l'évolution de la volumétrie de l'activité.
- Poursuivre le partage, l'homogénéité, la transversalité tant des pratiques, du fonctionnement et des process entre même typologie de service avec la tenue opérationnelle et constructive des instances inter-CAMSP, inter-CMPP, inter-SESSAD.
 - Se rapprocher de la PCO 18 pour contribuer au repérage précoce des TND sur le territoire et conventionner à cette fin.
 - Concernant les locaux : poursuivre l'étude sur le projet de restructuration immobilière de l'antenne de St Amand.
 - Accompagner la nouvelle direction du PMS 18 à atteindre ces objectifs et à poursuivre le lien avec les partenaires locaux.

CMPP CAMSP SAFEP/SSEFIS/SAAAIS & AIDA à Châteauroux

- Poursuivre l'évolution de l'offre du CMPP et du CAMSP de Chateauroux et de ses antennes en capitalisant la transformation du CMPP du Loiret. Cette action s'appuiera principalement par une adaptation du plateau technique, l'évolution via des formations et de la supervision des professionnels vers les approches et méthodes en lien avec les TND, afin d'enrichir l'accompagnement des enfants / adolescents porteurs de ces troubles et leur famille.
- ▶ Poursuivre et suivre le Plan d'actions actualisé à l'issue de l'inspection et des évaluations externes.
- ▶ Poursuivre la démarche de contribution au repérage précoce, à l'accompagnement des enfants avec TND, via le partenariat avec la PCO 36 où les interactions et les modalités collaboratives sont à maintenir et poursuivre.
- ▶ Poursuivre le partage, l'homogénéité, la transversalité tant des pratiques, du fonctionnement et des process entre même typologie de service avec la tenue opérationnelle et constructive des instances inter-CAMSP, inter-CMPP, inter-SESSAD, inter-PCO.
- ▶ Concernant les locaux du SESSAD « Arc-En-Ciel » : poursuivre la réflexion sur les relocalisations envisageables

ESAT Ateliers Les Fadeaux de Châteauroux

- Soutenir le renforcement du dispositif DEA 36 et notre place au sein de ce dispositif.
- Poursuivre les actions de mise à disposition ou de passage vers le milieu ordinaire de travail en lien avec le passage de la CIP à temps plein et à durée indéterminée.
- Poursuivre l'effort de maîtrise de l'augmentation des coûts des matières premières.
- Poursuivre la recherche de diversification des activités commerciales en cours depuis 2020, notamment avec la fabrication de masques durant la crise sanitaire ou la gestion du linge professionnel en plus du linge des collectivités, ou encore la numérisation de documents.
- Poursuivre la mise en œuvre la transformation de l'ESAT conformément à la réforme des ESAT dont le décret d'application est paru fin 2022 et à la loi « Plein Emploi » de décembre 2023.

CAMSP TND – SESSAD TND – PCO 45 à Orléans

- Poursuivre la mise en place des 2 nouvelles structures le CAMSP TND et le SESSAD TND , créées en janvier 2024 par transformation de l'activité sanitaire de l'ex-hôpital de jour Pierre Chevaldonné en un CAMSP TND et un SESSAD TND relevant du médico-social, avec notamment :
 - La mise en œuvre du projet de service des 2 structures et leur montée en charge en termes d'activité.

- L'accompagnement des professionnels à travers des formations et des supervisions.
- Le déménagement prévu au 1^{er} trimestre 2025 vers le site Denis Papin de Saint-Jean de Braye dans de nouveaux locaux après des travaux de réaménagement afin qu'ils soient adaptés aux besoins de ces 2 nouvelles activités (salle de psychomotricité, salle TED, salle snoezelen, salle de groupes ...) et qu'ils répondent aux activités liées aux nouvelles approches / méthodes d'accompagnement en lien avec les TND et conformément aux RBPP.
- La poursuite de l'accompagnement, en évitant toute rupture de parcours, des enfants de l'ex-Hôpital de jour, nécessitant un accompagnement autre ou complémentaire au CAMSP TND et SESSAD TND, selon des modalités à définir, en attendant une place dans une structure ad-hoc, très souvent relevant d'un IME (délais importants d'attente de place).
- PCO 45 : poursuivre la montée en charge de la PCO 45 pour les 0-12 ans l'objectif étant une file-active de 1 300 à l'horizon 2025 avec :
 - Un étayage du plateau technique avec une augmentation de temps médical, de temps de coordination, d'assistante de service sociale, des recrutements de nouvelles fonctions comme du neuropsychologue, des travailleurs sociaux pour de la guidance parentale par exemple.
 - Le développement de nouveaux partenariats et conventionnement de libéraux
 - La communication sur les missions de la PCO.

SECTEUR D'ACTIVITE MÉDICO-SOCIAL INSTITUTIONNEL

Mis en place depuis le 1^{er} Janvier 2023, le Secteur d'Activité Médico-Social Institutionnel est composé de :

- ▶ **De 2 DISPOSITIFS ITEP (INSTITUT THÉRAPEUTIQUE, EDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE)** d'une capacité d'accueil de 220 places, sur 2 départements : le Loir-et-Cher et le Loiret.

Les 2 DITEP déploient leurs actions dans 2 départements et à partir de 5 sites :

- **DITEP Blésois Nord Loire** : 70 places
 - Site Saint-Bohaire
 - Site de Blois
- **DITEP du Loiret** : 150 places
 - Site de Saint Jean de Braye
 - Site de Pithiviers
 - Site de Chalette sur Loing

- ▶ **De dispositifs accompagnants des enfants et adultes TSA** d'une capacité de 95 places, soit 5 établissements distincts (1 pour enfants, adolescents et jeunes adultes et 4 pour adultes), sur 3 sites et dans 2 départements, à savoir :

Pour le Loir-et-Cher :

- **Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM)** « Le Défi » à Montoire-sur-le-Loir (établissement principal) et Foyer d'Accueil Médicalisé « Les Rêveries » à Vineuil (antenne).
- **Maison d'Accueil Spécialisé (MAS)** « Le Défi » à Montoire-sur-le-Loir.
- **Accueil de Jour (ADJ)** « Les Rêveries » à Vineuil.

Pour l'Indre :

- **MAS « L'Horizon »** à Ardentes.
- **Dispositif d'Accompagnement Médico-éducatif (DAME)** auquel est rattaché la **Plateforme de Coordination et d'Orientation TND** de l'Indre (PCO 36) à Ardentes.

Orientations générales du secteur

En 2025, les dispositifs et établissements du Secteur d'Activité Médico-Social Institutionnel poursuivront la transformation engagée conformément aux orientations des politiques publiques, notamment les 10 engagements de la CNH, la feuille de route établie par le CIH, la stratégie nationale TND (2023-2027), la **stratégie aidants** du 6 octobre 2023, et le projet régional de santé (2023-2028).

Ces orientations fondées sur une approche par les droits des personnes et le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de santé (HAS) nécessitent une réflexivité permanente autour de l'accompagnement des personnes et l'adaptation des pratiques professionnelles. La plasticité requise par ces nouvelles formes d'accompagnement légitime la mise en place d'organisation apprenante centrée sur le savoir-agir, sur la compétence et sur les ressources qui permettent aux acteurs d'agir.

Les défis sont ainsi nombreux à relever du fait des mutations sociétales en cours et des politiques publiques qui ont impulsé une transformation de l'offre médico-sociale visant à sécuriser les parcours des personnes concernées, favoriser leur expression et renforcer leur participation.

L'objectif étant de garantir à chaque personne, au travers d'un accompagnement souple, modulaire et construit au regard de ses attentes, un accompagnement qui favorise son accès aux apprentissages, à la formation et à l'emploi, à la santé, au logement et à sa pleine participation à la vie sociale, dans une logique d'autodétermination et d'adhésion des parties prenantes.

Tout en se basant sur des formes organisationnelles existantes, il convient de dépasser la logique des établissements et services dédiés pour offrir, seul ou en coopération, une diversité d'interventions modulables intra et extra muros, et apporter une réponse inconditionnelle et territorialisée.

Dans ce cadre, le *CPOM* constitue un instrument de déclinaison opérationnelle de ces politiques sociales et médico-sociales par l'Association, au service du parcours des personnes accompagnées et sur le territoire défini.

Cette stratégie pluriannuelle s'articule autour de 4 axes prioritaires :

- Prévenir les ruptures de parcours et contribuer à la restructuration de l'offre.
- Adapter l'offre et décloisonner les interventions dans une logique de parcours coordonnés et inclusifs.
- Développer les capacités d'autodétermination des personnes afin de renforcer leur autonomie et favoriser l'exercice de leur citoyenneté (effectivité de droits).
- Améliorer la qualité des accompagnements et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles.

Dans ce contexte, les principales orientations 2025, transversales aux dispositifs et établissements du Secteur d'Activité Médico-Social Institutionnel, se déclinent de la manière suivante :

► **Axe 1 :**

- Développer les actions de prévention et l'intervention précoce.
- Renforcer la fonction appui/ressources des DITEP et du DAME à travers le déploiement de systèmes ressources territorialisés dans chaque département.

- Capitaliser sur l'expérience du Dispositif ARIANE (DITEP du Loiret) afin de déployer des solutions pour une meilleure gestion des listes d'attente.
- Développer les solutions de répit (relayage, baluchonnage, accueil temporaire, ...).
- Renforcer le soutien aux aidants familiaux.
- Mobiliser les ressources du DAME en sortie de PCO pour sécuriser le parcours.
- Contribuer au décloisonnement des interventions et s'inscrire dans une démarche de coopération avec les acteurs du territoire (ASE, ESMS, EN, Sanitaire, ...) notamment dans le cadre des situations complexes.
- Engager une réflexion sur les modalités d'accompagnement des Personnes Handicapées Vieillissantes - PHV : mise en place de partenariats, adaptation des rythmes de vie, de la régularité des bilans médicaux, évolution de l'offre de service, ...
- Contractualiser les liens partenariaux avec les équipes de soins palliatifs.

► Axe 2 :

- Garantir l'accès à la télémédecine, en cas de vacances de postes, afin de garantir l'accès aux soins et à de l'expertise.
- Développer les activités culturelles ou artistiques et soutenir l'exercice des droits culturels des bénéficiaires.
- Renforcer le partenariat CMPP/CAMSP et PCO.
- Poursuivre le déploiement du fonctionnement en dispositif intégré et accompagner la transformation du CALME en DAME.
- Proposer des réponses graduées tant « dans » que « hors » les murs, notamment en diversifiant l'accueil de nuit et en développant des solutions de proximité.
- Capitaliser sur l'expérience de fonctionnement en dispositif des DITEP afin d'identifier les possibilités de répliquabilité du modèle au secteur adulte afin de proposer des réponses graduées tant « dans » que « hors » les murs.
- Renforcer les actions de sensibilisation aux troubles du public accompagné auprès des professionnels de la Protection de l'Enfance, de l'Education Nationale et favoriser l'interconnaissance entre les secteurs PE/PH/EN.
- Développer les partenariats avec les dispositifs de droit commun et renforcer l'application du principe de subsidiarité.
- Renforcer les actions de prévention, sensibilisation et formation autour des TND à destination des professionnels de la ligne 1 voire ligne 2.

► Axe 3 :

- Développer la pair-aidance en s'appuyant sur des projets en cours (ex. : EPoP).
- Développer les actions de guidance parentale et les inscrire dans les projets d'établissements /dispositifs.
- Sensibiliser et accompagner le virage numérique en formant les bénéficiaires et leurs représentants à l'utilisation des ressources numériques (utilisation du DMP, accès au DUI, ...).
- Considérer l'autodétermination de la personne en situation de handicap comme un enjeu éthique de l'accompagnement et mettre en place des espaces de réflexion.
- Développer d'autres modes d'expression et de participation des familles/bénéficiaires (groupes de paroles, soutien pour les familles, ...).
- Sensibiliser les bénéficiaires et les professionnels à l'autodétermination et notamment en expérimentant la démarche PeVA.

► **Axe 4 :**

- Poursuivre la supervision dans les établissements/dispositifs en lien avec les RBPP de la HAS.
- Poursuivre l'acculturation des professionnels aux approches/méthodes d'accompagnement préconisées par la HAS et les RBPP.
- Renforcer l'expertise dans l'accompagnement des publics spécifiques.
- Renforcer les compétences des professionnels afin de mieux appréhender les manifestations liées aux troubles du comportement des publics accompagnés.
- Poursuivre et renforcer l'accompagnement des équipes de directions (parcours d'intégration des nouveaux arrivants, sessions de formations de management, gestion financière, gestion des conflits, ...).
- Renforcer les compétences des professionnels afin de répondre aux questions relatives à la vie affective et sexuelle des bénéficiaires.
- Renforcer les compétences des professionnels des DITEP sur les TND, les approches traumatiques et systémiques.
- Faire évoluer les compétences collectives en lien avec l'avancée en âge des personnes accompagnées.
- Améliorer l'évaluation des besoins et des capacités des résidents afin de maintenir et/ou développer leur autonomie, notamment en renforçant les compétences des professionnels en matière de Communication Améliorée et Alternative – CAA.
- Assurer la continuité des soins et l'accompagnement dans la transition vers l'âge adulte (16 – 25 ans) en interne et/ou en externe.

Orientations par établissement/dispositif

EAM/MAS « Le Défi » :

A Montoire-sur-le-Loir (41)

- Poursuivre l'adaptation des locaux aux besoins des résidents et réfléchir à un projet architectural.
- Adapter les locaux et former les professionnels aux conséquences du vieillissement des résidents afin de mieux répondre à ces besoins spécifiques.
- Développer la collaboration avec les professionnels de santé et les centres hospitaliers pour une meilleure adaptation de l'accueil, des consultations et hospitalisation aux spécificités des handicapés, notamment auprès des personnes dyscommunicantes.

EAM/ADJ « Les Rêveries » :

A Vineuil (41)

- Capitaliser sur l'expérimentation d'accompagnement à domicile et réfléchir au déploiement d'une équipe mobile.
- Poursuivre la collaboration avec le Centre Hospitalier afin d'améliorer la prise en charge des résidents lors des soins programmés ou non.
- Envisager des réaménagements/réagencements à l'intérieur et/ou à l'extérieur de la structure.

MAS « L'Horizon » :

A Ardentes (36)

- Favoriser l'expression des résidents (actualiser les outils d'aide à la communication).

- Clarifier les notions de projet de soin/projet de vie.
- Améliorer le processus d'accueil et d'intégration des nouveaux salariés.
- Déployer des solutions de répit multimodales et souples.
- Créer un espace pour les familles au sein de la MAS 36.
- Renforcer la prise en compte des questions relatives à l'alimentation.
- Renforcer la coopération avec le CH de Châteauroux et l'équipe de soins palliatifs.
- Finaliser le projet d'établissement.

DAME (dont PCO 36) :

A Ardentes (36)

- Poursuivre l'accompagnement dans le cadre du déploiement du fonctionnement en dispositif intégré du DAME.
- Actualiser le projet de dispositif.
- Clarifier les notions de projet de soin/projet de vie.
- Poursuivre la réflexion territoriale et le partage d'expériences au sein du COPIL DAME 36.
- Engager des travaux afin d'adapter les espaces et les lieux d'interventions au regard des besoins du public (salles d'apaisement) et de l'augmentation des effectifs de la PCO.
- Poursuivre les actions de formation à destination des professionnels libéraux ayant conventionné avec la Plateforme de Coordination et d'Orientation.
- Développer le réseau de libéraux conventionnés et poursuivre les actions en vue de les fidéliser.
- Coordonner la fonction appui/ressources avec les PAS (pole d'appui à la scolarité).

DITEP BLESOIS NORD LOIRE :

- Finaliser le projet de dispositif.
- Redéployer l'unité d'enseignement externalisée.
- Mettre en place des réponses de proximité sur les territoires de Vendôme et Mer.
- Développer la fonction appui/ressources notamment au regard de l'augmentation du nombre de jeunes sur liste d'attente.
- Coordonner la fonction appui/ressources avec les PAS (pole d'appui à la scolarité).
- Poursuivre la participation du DITEP Blésois-Nord Loire aux travaux engagés dans le Loir-et-Cher autour de la coopération ASE/PH.
- Poursuivre le travail avec les autres DITEP du territoire afin d'assurer la fluidité des parcours.
- Actualiser les conventions avec l'Education nationale.

DITEP du Loiret :

- Accompagner sur l'ensemble des sites le déploiement d'une approche tenant compte des traumatismes et poursuite de la formation action sur l'approche systémique.
- Mettre en place une équipe mobile d'intervention précoce.
- Développer les coopérations avec les dispositifs de la protection de l'Enfance.
- Développer le dispositif ARIANE.
- Mettre en œuvre les projets de réhabilitation des locaux de St Jean de braye et de Pithiviers.
- Déployer un système ressource territorialisé.
- Actualiser les conventions avec l'Education nationale.
- Coordonner la fonction appui/ressources avec les PAS (pôle d'appui à la scolarité).



SECTEUR D'ACTIVITE PROTECTION DE L'ENFANCE

Orientations générales du secteur

Le secteur de la Protection de l'Enfance comprend neuf établissements et services implantés sur les départements du Loiret, du Loir-et-Cher, du Cher et de l'Indre :

- Service d'AEMO d'Orléans-Pithiviers
- Service d'AEMO/AED de Blois
- Service d'AEMO/AED de Bourges
- Services d'AEMO/AED de Châteauroux
- Service Interdépartemental d'investigation Educative 45-41
- Service Interdépartemental d'investigation Educative 18-36
- Service d'accompagnement à la parentalité du Loiret
- Service de Réparation Pénale d'Orléans
- Dispositif d'hébergement diversifié CAERIS (Centre d'Accompagnement Éducatif et Résidentiel pour l'Insertion Sociale) à Pithiviers comprenant une MECS, un service de placement familial, un service de placement à domicile
- Dispositif expérimental DELAI (Dispositif Expérimental Logement et Accompagnement à l'Insertion) à Pithiviers

Depuis la réorganisation associative en secteurs d'activité en 2019, tous les établissements et services de la Protection de l'Enfance sont référencés à un même secteur d'activité, piloté par un comité de direction (CODIR), dont les travaux permettent de développer de nouveaux modes de collaboration, d'harmoniser les bonnes pratiques et de veiller à construire une cohérence associative, tout en prenant en compte les enjeux et les particularités propres à chacune des missions et des territoires. Quatre fois dans l'année le CODIR se réunit en dimension élargie avec l'association des chefs de service.

La Protection de l'enfance constitue une politique publique nationale en forts mouvements depuis 2016. Dernièrement, la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants couvre des champs variés, allant des modalités de prise en charge des mineurs et jeunes majeurs confiés à l'aide sociale à l'enfance, à l'accompagnement des familles, en passant par la réforme du métier d'assistant familial. L'interdiction de l'hébergement à l'hôtel, la « fin des sorties sèches » de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et la recherche systématique d'un proche à qui confier l'enfant sont les trois marqueurs forts de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants. Ce texte, qui complète la « stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance » pour 2020-2022, se veut porteur d'une **vision qui part de l'enfant, de ses besoins fondamentaux**. L'objectif affiché de ce texte est d'assurer un socle commun de droits pour tous les enfants, de soutenir les professionnels, de construire une nouvelle étape dans

la politique publique de la protection de l'enfance, et de faire de la prévention un véritable pilier de l'action.

L'année 2023 a été marquée par de forts mouvements nationaux sur les enjeux du secteur, sur les difficultés du secteur en matière de recrutement, de qualification ; l'ensemble de ces éléments vient de fait questionner globalement l'efficacité de la politique publique de protection de l'enfance, de son organisation.

A l'aune de ce cadrage national et de ses déclinaisons dans les politiques départementales de prévention et de protection de l'enfance, les enjeux pour l'année 2025 et les années à venir pour la Protection de l'Enfance à l'Aidaphi concernent principalement :

- **L'amélioration continue de la qualité**
 - ✓ **Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes** constituera un support commun pour étayer et poursuivre la démarche d'amélioration continue de la qualité de manière plus transversale et harmonisée.
 - ✓ **L'inscription de l'Aidaphi et en l'occurrence du secteur protection de l'enfance auprès des fédérations et unions d'associations** est un axe en développement. Les instances animées par les fédérations, la veille législative, institutionnelle et médiatique sont des leviers pertinents pour les services du secteur, notamment en termes d'évolution. La diversification de la représentation (URIOPSS/UNIOPSS – Citoyens et Justice – FN3S et récemment le CNAEMO) permet de couvrir un champ large de la protection de l'enfance et du secteur social et médico-social, et offre ainsi une grille de lecture des enjeux intéressante.
 - ✓ **Le déploiement d'un DUI** : les secteurs cohésion sociale et protection de l'enfance ont déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projet ESMS numérique pour déployer un DUI sur les différents services de ces secteurs. Les années 2024 et 2025 seront nécessairement impactées par la préparation du déploiement et le démarrage de la solution.
 - ✓ **La mise en œuvre de l'évaluation** : un premier temps d'appropriation de la nouvelle démarche d'évaluation a été organisé auprès du CODIR élargi. Pour 2024, le CAERIS et l'AEMO-AED 41 auront à remettre leur évaluation. Le partage en CODIR des expériences permet d'accompagner les services dans la préparation des évaluations.
- **L'activité des services et l'adaptation de l'offre aux politiques publiques**
 - ✓ **La réalisation de l'activité prévisionnelle de nos services reste un sujet de préoccupation majeure**, en particulier pour les services financés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ceci implique de poursuivre la réflexion qui est engagée avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse afin de sécuriser notre organisation, envisager des pistes de diversification, valoriser ainsi notre expertise sur ces missions et préserver les emplois. Il s'agit également de prendre en compte les impacts de la mise en œuvre du code de la justice pénale des mineurs, entré en vigueur fin 2021 mais dont les effets ne sont pas encore complètement lisibles.
 - ✓ **La diversification et l'évolution de nos missions** (AEMO/AED soutenues, renforcées, accueils séquentiels, mesures socio-judiciaires, ...) est un enjeu fort des années à venir pour permettre aux services d'adapter leur prise en charge aux besoins des publics, aux évolutions des politiques publiques et politiques des financeurs. Les questions de l'accompagnement des tiers dignes de confiance, de la mise en œuvre des visites médiatisées en présence d'un tiers professionnel, de la mise en place de l'AEMO renforcée, du renforcement des interventions au domicile en prévention des placements, sont autant de sujets qui demanderont au secteur de pouvoir adapter son intervention tout en maintenant ses valeurs et fondamentaux d'intervention.

- ✓ **La consolidation du dispositif d'hébergement par la recherche d'une solution immobilière sur Pithiviers pour les dispositifs CAERIS et DELAI reste un enjeu majeur.** Une projection d'implantation sur le site Pasteur de Pithiviers est en travail en prenant en compte une augmentation de la capacité de la MECS.
- ✓ **La poursuite du déploiement du DELAI** au profit de jeunes mineurs non accompagnés et sortants des dispositifs ASE, débuté en 2021 sur Pithiviers, constitue un axe de développement de nos missions. L'expérimentation est prolongée jusqu'en 2024 et pourrait constituer un enjeu si le Conseil Départemental concrétise son projet de publication d'un appel à projet.
- **La prise en compte des conditions de travail**
 - ✓ **Les DUERP** ont été finalisés et leur actualisation constitue un enjeu important dans la dynamique de travail engagée. L'actualisation des DUERP permet d'inscrire les établissements dans un système de veille sur les questions d'hygiène, de sécurité et de santé au travail, pour mieux prévenir les risques. L'actualisation des DUERP prendra en compte la question de **l'évaluation des risques psycho-sociaux**, qui viendra compléter la démarche globale d'évaluation des risques et permettra de dresser des perspectives par service, inscrites dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail.
 - ✓ **GPEC : la démarche GPEC est engagée au niveau de l'Association** et s'est concrétisée par une première journée de travail en commun pour les équipes de direction. La poursuite de ce travail, avec notamment l'appropriation des fiches métiers et du référentiel de compétences, permettra d'engager la déclinaison des fiches de poste qui viendra nécessairement interroger les rôles et places de chacun et ainsi structurer et sécuriser les organisations. Un travail a été engagé en CODIR élargi. Il permet de confronter les pratiques professionnelles, de questionner certaines évidences, et vient engager une réflexion sur les rôles et places de chacun.
 - ✓ **La gestion immobilière** : il s'agira de poursuivre l'attention sur l'hygiène, la sécurité en lien avec le chargé de mission de l'Association.
Sur le secteur protection de l'enfance, la situation immobilière du CAERIS est une préoccupation. L'Association est en échange avec le Conseil Départemental sur le sujet, et notamment en prenant en compte dans les échanges la question des charges refusées.

Orientations par établissement et service

SIE INTERDÉPARTEMENTAUX

- ▶ **Préserver autant que possible un plateau technique** suffisant pour :
 - Permettre de couvrir un territoire qui se veut interdépartemental et prendre en compte les variations de l'activité sur chacun des départements.
 - Autant que possible, maintenir une autonomie de fonctionnement du service au regard des normes P.J.J.
- ▶ **Renforcer nos liens avec :**
 - **Les autorités de contrôle et de tarification** afin de renforcer la complémentarité entre le service public et le service associatif habilité.
 - **Les juridictions** à travers des échanges et des rencontres régulières dans l'objectif de fluidifier l'intervention du service et la collaboration avec les magistrats.
 - **Les fédérations** avec lesquelles le service est adhérent (FN3S, URIOPSS, Citoyens et Justice).

- ▶ **Être attentifs aux appels à projets et attentes de autorités** susceptibles de permettre éventuellement une diversification de l'offre.
- ▶ **Poursuivre la réflexion sur l'organisation de la mission d'investigation** (interdépartementalité, encadrement, ...)
- ▶ **Actualiser les projets de service et poursuivre la formalisation des procédures.**
- ▶ **Solliciter le renouvellement d'habilitation du SIE 18/36.**
- ▶ **Poursuivre les travaux sur les interventions dans le cadre des conflits parentaux pour le SIE 18/36.**

SERVICE DE RÉPARATION PÉNALE

- ▶ **Continuer d'être force de proposition** avec la Direction interrégionale de la PJJ et la Direction Territoriale pour garantir l'activité du service, pour valoriser la mission en alternative à poursuite judiciaire et pour prendre en compte les besoins de la juridiction.
- ▶ **Prendre en compte régulièrement les évolutions de la politique pénale** et adapter l'offre éducative.
- ▶ **Être attentifs aux appels à projets, aux expérimentations et attentes de autorités susceptibles de permettre une diversification de l'offre sur le champ socio-judiciaire.**
- ▶ **Continuer de renforcer et développer les liens partenariaux** pour développer et diversifier des activités de réparation pénale adaptées aux situations des jeunes mis en cause.
- ▶ **Poursuivre les liens avec la Fédération Citoyens et Justice** (représentation au sein de la commission nationale « Justice des enfants et des adolescents », groupe national sur les mesures de réparation pénale mineurs).

SERVICES D'AEMO

- ▶ **Être attentif aux appels à projet ou expérimentations** venant impacter l'activité des services d'AEMO-AED.
- ▶ **Veiller à la réalisation de l'activité prévisionnelle** des services et identifier des leviers en lien avec les autorités de tarification pour réduire autant que possible les listes de mesures mises en attente.
- ▶ **Poursuivre l'amélioration de la qualité par la diversification des modes de prise en charge et les valoriser auprès des financeurs** : par exemple, mettre en place des actions éducatives collectives qui permettent de mobiliser plus facilement les jeunes et leurs familles pour des rencontres, développer des projets visant à soutenir les jeunes et les familles, ...
- ▶ **Poursuivre le développement d'instances et d'outils au soutien du développement des compétences** notamment sur l'intervention dans le cadre de conflits parentaux, sur la participation des jeunes et des familles, sur les questions autour du genre, la parentalité.
- ▶ **Poursuivre l'accueil de stagiaires et développer les relations avec les organismes de formation** afin de former les futurs professionnels sur les missions de protection de l'enfance, en lien avec les difficultés de recrutement que nous connaissons sur l'ensemble des services de milieu ouvert.

DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ

POUR LE DISPOSITIF CAERIS

- ▶ **Finaliser le projet de service.**
- ▶ **Poursuivre la réflexion sur la problématique immobilière du dispositif.**
- ▶ **Prendre en compte les préconisations des différentes évaluations, rapports et enquêtes.**
- ▶ **Poursuivre le développement de la politique partenariale** de nature à soutenir l'activité du dispositif et les inscriptions dans l'environnement (juridictions, partenaires en santé, partenaires de l'insertion sociale, scolaire et professionnelle, ...).

✓ POUR LA MECS

- ▶ **Structurer et formaliser les relations partenariales**, notamment par des conventionnements pour inscrire le service dans son environnement et répondre aux besoins des jeunes.
- ▶ **Poursuivre la construction d'un réseau de professionnels assurant des remplacements.**
- ▶ **Etudier les possibilités de mise en place de l'analyse de la pratique.**

✓ POUR LE PLACEMENT FAMILIAL

- ▶ **Etudier les possibilités de mise en place de l'analyse de la pratique.**
- ▶ **Mettre en place une politique de communication et de promotion du métier d'assistant familial en lien avec les difficultés de recrutement repérées.**

✓ POUR LE PEAD

- ▶ **Maintenir une file active à hauteur de 84 mesures**, notamment en développant les liens avec la direction enfance famille du Conseil Départemental.
- ▶ **Structurer et formaliser les relations partenariales** notamment par des conventionnements pour inscrire le service dans son environnement et répondre aux besoins des jeunes.
- ▶ **Prendre en compte les préconisations des évaluations qualitatives menées par le Conseil Départemental.**
- ▶ **Diversifier les modalités de prise en charge** en développant des projets collectifs adaptés aux besoins des enfants accueillis et en développant des actions spécifiques à destination des familles (groupe de parole de parents).

✓ POUR LE DELAI

- ▶ **Consolider et évaluer l'expérimentation** en termes d'activité, de contenu de la prise en charge, de financement du dispositif, d'organisation, ...
- ▶ **Poursuivre les liens avec les bailleurs publics et privés**, avec les municipalités et communautés de communes pour assoir le dispositif et sécuriser la captation des logements.

SERVICE D'AEP

- ▶ **Poursuivre les travaux engagés sur la diversification des pratiques** pour répondre à des besoins spécifiques émergents autour du concept de parentalité.
- ▶ **Poursuivre le développement de la communication externe** sur l'activité du service pour soutenir le repérage du service, la connaissance du service par les partenaires et les familles.
- ▶ **Poursuivre le développement de partenariats** pour promouvoir le soutien à la parentalité (ex : partenariat CAF, conventions, ...).
- ▶ **Finaliser le projet d'expérimentation de visites médiatisées** en présence d'un tiers professionnel avec le Conseil Départemental du Loiret.
- ▶ **Concrétiser le partenariat avec la PCO Loiret.**
- ▶ **Prendre en compte l'évaluation du service et décliner un plan d'actions.**
- ▶ **Préparer l'actualisation du projet de service.**

SECTEUR D'ACTIVITÉ COHÉSION SOCIALE

La transformation de l'offre dans le secteur de l'hébergement impulsée depuis 2009, vise à faire du logement la règle, et de l'hébergement l'exception. La tarification des CHRS depuis 2018 a fait évoluer le secteur vers toujours plus de dispositifs d'hébergement dans le diffus, et un fort développement de l'intermédiation locative. Les dotations aux CHRS ont diminué de 57 millions d'euros au niveau national sur la période 2018/2023, de 500.000 € pour l'Aidaphi. Malgré les modalités du financement de l'IML qui a évolué, ce dispositif reste quoi qu'il en soit mal financé au regard des difficultés des publics à accompagner.

Après plusieurs reports, le travail sur le CPOM a débuté en 2023, il devra être effectif en fin d'année 2023 pour une mise en œuvre à compter de janvier 2024.

Nous souhaitons que ce CPOM soit l'occasion de sortir d'une vision exclusivement budgétaire des actions mises en œuvre, pour évoluer vers un objectif de réponse aux besoins des personnes accueillies en relation avec les moyens octroyés à l'Association pour y répondre. Les premiers échanges laissent entrevoir un impact prépondérant de l'aspect budgétaire et une invitation à faire évoluer notre offre dans le cadre de la politique du « logement d'abord ».

ADAPTATION DE L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ COHESION SOCIALE

Au cours de l'année 2019, l'organisation des périmètres de la direction d'activité cohésion sociale a été remaniée en 4 domaines :

- Le domaine de l'hébergement d'urgence, la veille sociale, l'hébergement d'insertion, la formation et l'emploi, le LAE.
- Le domaine du logement adapté et de la gestion immobilière.
- Le domaine des personnes en parcours migratoire et l'asile.
- Le domaine transversal dédié à l'amélioration continue de la qualité, la veille juridique et sociale, l'exploitation, la fiabilisation des statistiques et indicateurs d'activité.

Cette organisation est réinterrogée chaque année afin d'adapter notre organisation aux besoins identifiés.

ADAPTATION DE L'OFFRE DANS LE CADRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Adapter l'offre de service aux publics accueillis en lien avec l'évolution des politiques publiques pour l'organisation des réponses de solidarité.
- Assurer le maintien des prestations existantes en les faisant évoluer.
- Innover vers de nouvelles organisations (pratiques d'accompagnement social).

- Après avoir fait évoluer nos formations vers plus de collectifs et de formations métiers, nous tenterons de développer une offre de formations en partenariat avec des associations partenaires, pour retrouver de la mixité dans les groupes.
- Développer et adapter nos prestations aux publics identifiés en lien avec les besoins territoriaux.
- Travailler au développement de nos partenariats.

Développement du dispositif IML (Intermédiation Locative)

- Le plan quinquennal 2018-2023 pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, promeut le développement de logements adaptés (augmentation du nombre de places de pension de famille et captation de logements supplémentaires en intermédiation locative¹). Cette politique perdure et se développe avec la création de places « IML+ », mieux dotées financièrement, pour répondre aux accompagnements plus compliqués. L'Etat n'a pour l'heure pas communiqué sur la poursuite de ce plan, mais au niveau local le développement de ce type de places continue.

LES OBJECTIFS POURSUIVIS

- ▶ Effectuer des travaux nécessaires à la sécurisation du public spécifique accueilli au CHRS Descamps.
- ▶ Développer la fluidité des parcours et l'articulation des dispositifs.
- ▶ Objectiver et réduire dans la limite de nos capacités la vacance de nos logements.
- ▶ Adapter l'accompagnement à la modification du type de places pour prendre en compte l'augmentation du nombre de places en diffus et de la spécificité du public accueilli dans le regroupé.
- ▶ Assurer le déménagement des personnes hébergées provisoirement dans la résidence Bourgogne vers l'Écu St Laurent rénové, ainsi que les équipes EMS et EMPP.
- ▶ Finaliser la captation de logements dans l'immeuble Jean Daulon. Ce site accueille des personnes hébergées par le CHU, le CHRS et le PARI.
- ▶ Développer et accompagner au sein des services d'hébergement la dimension d'insertion par la formation et l'emploi. Les CIP auront pour mission d'identifier, avec le concours des travailleurs sociaux, les personnes à accompagner et de les guider vers l'emploi durable ou la formation.
- ▶ Harmoniser les outils de suivi de l'activité et améliorer notre capacité d'observation et d'objectivation de l'activité.
- ▶ Continuer le travail d'analyse et de diagnostic des procédures administratives en vue d'améliorer leur efficacité.
- ▶ Faire face aux crises internationales et au contexte de pénurie de main d'œuvre qui impactent directement nos services, par une organisation agile, nécessitant souplesse et réactivité.
- ▶ Développer notre capacité à recruter

¹ Sous location dans le parc privé et mandat de gestion dans le cadre d'une Agence Immobilière à Vocation sociale (AIVS)

- ▶ Ouverture d'une pension de famille de 19 places à Villemandeur, en partenariat avec Valloire Habitat. Début des travaux prévus fin 2023 pour une ouverture prévue fin 2024.
- ▶ Réouverture de l'Ecu St Laurent.
- ▶ Mise en œuvre du CPOM.
- ▶ L'Association a été retenue suite à un appel d'offre-marché public du Conseil Départemental pour la mise en œuvre de « *Prestations d'accompagnement social global de jeunes dans des logements du parc social/privé sur le territoire du département du Loiret* ».
 - L'action s'est mise en place en 2021 et prévoit, pour une durée de trois ans :
 - La captation de logements situés dans le parc social/privé.
 - L'accompagnement social global auprès de jeunes, soit entre 73 et 90 jeunes au sein de ces logements, afin de favoriser la transition entre les parcours de l'enfance et l'insertion socio-professionnelle.
 - Il faudra évaluer cette action en 2024 pour envisager avec notre financeur une éventuelle pérennisation.
- ▶ L'Association, en qualité de mandataire du groupement des trois associations AHU, UDAF, Aidaphi, a été retenue dans le cadre de l'appel d'offre-marché public du Conseil Départemental pour le renouvellement de l'activité de l'Espace Ressource Logement sur le territoire du Loiret. L'activité se poursuivra donc pour 5 ans.
- ▶ Poursuite du dispositif AVDL en répondant au nouvel appel à projet régional 2023/2025 du programme d'accompagnement vers et dans le logement.

La prestation d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) a pour objet de fournir, sur une période déterminée, à une personne dont le problème de maintien ou d'accès dans le logement provient de difficultés financières et d'insertion sociale, un accompagnement adapté à son parcours résidentiel afin de faciliter l'accès au logement autonome ou le maintien dans le logement et de manière durable.

Ce dispositif initié en 2021 relève d'une convention établie pour une durée de deux ans, d'octobre 2021 à octobre 2023.
- ▶ Dans l'Indre, déménagement des services de Châteauroux et Argenton sur Creuse.
- ▶ Continuité de l'action d'accueil des déplacés Ukrainiens.

La Cohésion Sociale _ priorités 2024/2025

- ▶ **Construire les outils à même de fiabiliser les données pour un meilleur rendu-compte.**

Nous nous attacherons à stabiliser les outils créés les années précédentes pour l'hébergement d'urgence et l'IML, et nous les mettrons en œuvre pour les autres périmètres. Nous évoluerons vers une nécessaire objectivation et observation de nos données.
- ▶ **Harmoniser les plannings de suivi.**

Pour une meilleure lisibilité et une meilleure ergonomie, nous harmoniserons l'ensemble des outils de planning, à l'instar de ce qui a été fait pour les plannings d'astreintes.

► **Améliorer la fluidité des parcours.**

L'Association est dotée de l'ensemble des dispositifs d'hébergements et de logements accompagnés. Dans ce cadre, nous devons intensifier l'articulation entre les différents dispositifs à même de faciliter l'entrée dans le logement de droit commun pour les personnes que nous accompagnons.

► **Définir les modalités de participation des personnes accompagnées**

Au-delà des obligations de la loi 2002-2, définir la faisabilité de cette participation, en établir les contours pour mettre en œuvre une participation concrète avec des enjeux identifiables par tous et des actions opérationnelles.

► **Développer notre agilité**

Nous constatons que chaque crise nationale ou internationale nous impacte très directement. Dans ce cadre, nous devons organiser notre secteur d'activité pour développer sa plasticité et faire face aux événements imprévus et aux nécessités de prises en charge qui en découlent. Plus qu'une organisation managériale ou administrative, c'est un état d'esprit qu'il nous faudra développer au sein de nos équipes.

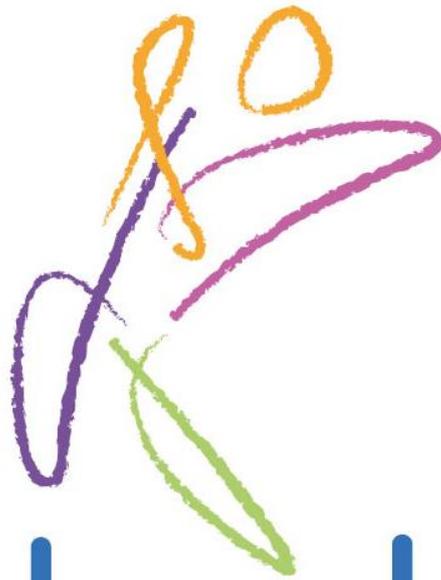
► **Mise à jour des obligations réglementaires**

La Cohésion Sociale devra continuer le travail de mise à jour et adapter les projets et classeurs qualité de ses établissements et services.

Conformément au cadre réglementaire et en lien étroit avec la démarche qualité associative, l'Activité Cohésion sociale a pratiquement finalisé la vingtaine de projets d'établissements et de services qui devront être validés par le Conseil d'Administration.

Le secteur d'activité Cohésion Sociale, de par son essence même, doit être dans une adaptation permanente aux contextes extérieurs. Cette adaptation nécessite à tous les endroits de la chaîne (hiérarchique, accompagnement social, technique, administratif) une souplesse et une réactivité qui compliquent la gestion du quotidien et les organisations mises en œuvre.

Les politiques publiques qui régissent notre secteur ont profondément évolué ces dix dernières années, nous conduisant vers des actions dites inclusives, ERL, IML, AVDL, ... Ces modifications sont encore interrogées, tant elles déconstruisent la notion d'accompagnement, notamment en ce qui concerne l'accompagnement dit CHRS. Les dispositifs inclusifs sont également financés de manière différente, ce qui nécessite de retravailler avec les équipes, les missions qu'elles doivent/peuvent réaliser compte tenu des moyens qui nous sont alloués.



Aidaphi

AU CŒUR DE L'ACTION SOCIALE